



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 16 février 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/51 de la Municipalité, du 25 octobre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize février deux mille vingt-et-un.

La présidente :



Le secrétaire :